ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d'annulation, merci de nous prévenir par lettre ou mail exclusivement.

• Les sommes versées ne sont plus remboursées dans le délai de 15 jours avant le départ (soit le 16/09/2024). Les frais d'inscription et la cotisation régionale (75 €) ne sont jamais remboursés.

SUR PLACE À LOURDES

Pour tout renseignement à Lourdes pendant le Pèlerinage, s'adresser à la permanence du Pèlerinage du Rosaire - section des Bouches-du-Rhône au Bureau des Permanences, (à l'intérieur du domaine des sanctuaires, côté porte Saint-Joseph).

PRIÈRES

IMPORTANT! OFFRANDES AUX PLUS DÉMUNIS:

les malades, les pèlerins

• Vous pouvez faire un don pour permettre à des personnes malades (une centaine) ou handicapées ainsi qu'à des jeunes ou scolaires (près de 250) de participer

au Pèlerinage. Les frais pour un pèlerin malade ou handicapé s'élèvent à 375 €.

• Des personnes n'étant pas malades ont aussi le désir de venir à Lourdes mais n'en ont pas les moyens. Ces personnes doivent faire l'objet de notre attention. Vous pouvez aussi les aider. Le cas de ces personnes fait l'objet d'une étude prudente et discrète de la part du directeur de l'Association.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Association Pèlerinage du Rosaire

35, rue Edmond Rostand - 13006 MARSEILLE Tél: 04 91 37 66 56 - mail: pelerosaire13@gmail.com







DOMINICAINS

www.pelerinage-rosaire.org

« Marchons à la suite du Christ! »

En allant à Lourdes, nous répondons à l'invitation faite par la Vierge Marie en personne à Bernadette: venez ici en procession.

À la Grotte, nous pouvons voir une multitude de personnes passer et s'arrêter. Il y a ceux qui marchent d'un pas décidé, ceux qui déambulent avec leur chapelet à la main, les enfants qui font leurs premiers pas, ceux qui roulent dans leur fauteuil ou leur voiture bleue, ceux qui, appuyés sur une béquille ou deux, prennent leur temps.... Bref, chacun vient à son rythme et à sa manière. Et peu importe car rien ne sert de courir, il faut partir à point.

C'est ce que nous vous proposons du 1er au 5 octobre 2024: partir à point tous ensemble depuis notre région de Marseille, à l'appel de Marie, Elle qui nous conduit toujours à son Fils Jésus!

Nous avons besoin de tous les bénévoles possibles pour pouvoir accompagner nos amis pèlerins qui ont moins d'autonomie. En leur nom, d'avance : merci!

> Fr. Dominique-Benoît, dominicain Directeur régional du Pèlerinage

Comment participer au Pèlerinage du Rosaire à Lourdes

Voyage en bus : 110 €

Aller : le mardi 1^{er} octobre (en début de matinée)

au départ de Marseille, Aubagne, Aix-en-Provence, Saint-Martin-de-Crau, Martiques et Arles.

Retour : le samedi 5 octobre au départ de Lourdes, arrivée en début de soirée.

Vous recevrez **mi-septembre** les informations relatives aux conditions de voyage, aux horaires et lieux précis de départ et d'arrivée des cars.

L'inscription

• Le secrétariat est ouvert 3 juin au 15 juillet et du 19 août jusqu'au pèlerinage :

Lundi et mercredi de 14h30 à 18h. Entrée du secrétariat au 30, rue Sainte-Victoire, 13006 Marseille

Le formulaire d'inscription et les tarifs des hébergements se trouvent également sur notre site internet : **pelerinage-rosaire.org/regions/bouches-du-rhone**

Vous pouvez nous retourner votre fiche d'inscription en version informatique à

pelerosaire13@gmail.com

Le répondeur téléphonique est écouté régulièrement. Vous pouvez aussi nous envoyer un mail pour nous contacter plus facilement ou laisser un message au 06 84 58 15 74

 Vous pouvez servir bénévolement au Pèlerinage: Comme médecin, infirmier/ ère, hospitalière, brancardier au service des malades, comme choriste, comme hôtesse au service des pèlerins ou comme commissaire au service des cérémonies sur les sanctuaires.



▶ Frais d'inscription

Cotisation Association Régionale	11 €	
Assurance	4€	
Cotisation à la fédération	9€	
Contribution au Sanctuaire	10 €	
Livret du Pèlerinage	5€	75 €
Foulard de la Région	3€	
Frais de secrétariat	23 €	
Cotisation solidarité transport	10 €	

Inscription des pèlerins malades

Dossier malade : Toute personne malade ou handicapée doit **obligatoirement** demander un dossier médical spécifique au secrétariat. Ce dossier doit être complété et **retourné au secrétariat au plus tard le 16 août**.

Frais*: Hébergement (190€) + car (110 €) + frais divers (75 €) TOTAL = 375 €

*Le montant tient compte de l'augmentation des tarifs des Accueils pour malades et du transport en car.

L'hébergement en hôtel

La liste des hôtels de plusieurs catégories a été choisie par l'Association Pèlerinage du Rosaire pour répondre à vos souhaits et à votre budget.

Le prix s'entend pour le séjour complet (chambre, repas, taxes, service).

Pour les chambres à 2 lits : celles et ceux qui veulent partager leur chambre doivent préciser le nom des personnes qui l'occuperont.

Lorsque ce ne sera pas précisé, nous nous efforcerons de complèter la chambre.

Hôtels (prix en € par personne, taxe de séjour incluse)	Chambre 1 lit	Chambre 2 ou 3 lits
ARIANE ***	355	255
CHRIST ROI ****	430	290
CONTINENTAL ***	515	335
ESTIVAL ***	410	290
HELIANTHE ***	375	295
LA SOLITUDE****	625	425
LYS DE MARIE ***	340	255
PARADIS ****	470	335
SAINT ETIENNE ***	/	240
SAINT SAUVEUR ***	590	410
SAINTE ROSE ***	595	415
STELLA***	390	280

EXEMPLE

Inscription d'un pèlerin en chambre double à l'hôtel PARADIS

110 € (car) + 75 € (frais d'inscription) + 335 € (hôtel, chambre double) = 520 €/pers.

Le montant du pèlerinage doit être intégralement versé pour le 1er octobre.

Règlement par chèque à l'ordre de : Association Pèlerinage du Rosaire

Possibilité de paiement en plusieurs versements. Joindre lors de l'inscription les chèques qui seront encaissés aux dates indiquées par vous au dos.

Si des chèques doivent être encaissés après le pèlerinage, ils doivent être en possession du secrétariat avant le départ.

Vous pouvez aussi payer en ligne via le lien helloasso qui se trouve sur notre page régionale : pelerinage-rosaire.org/regions/bouches-du-rhone







